

Parcours de Redynamisation

Objectif(s)

- Favoriser la résolution de vos difficultés d'ordre social et psychologique,
- Rompre l'isolement et reprendre confiance en vous,
- Se réinscrire dans une dynamique de vie sociale et professionnelle grâce à un accompagnement soutenu et personnalisé : « redonner un rythme »,
- Valoriser votre itinéraire personnel et professionnel,
- Retrouver une autonomie dans vos démarches personnelles, sociales et professionnelles,
- Définir un projet, des objectifs à atteindre, un plan d'actions par étapes

Durée

Parcours de 20 semaines à temps partiel

Public concerné

Bénéficiaires du RSA,
Demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiaires de l'ASS, de l'AAH,
Personnes reconnues en qualité de « Travailleur handicapé »,
Jeunes majeurs ne pouvant intégrer le dispositif garanti jeunes).

Pré-requis

Aucun pré-requis autre que ceux énoncés ci-dessus

Conditions d'accès

Modalités et délais d'accès

Fiche de prescription accompagnée du justificatif d'éligibilité donnant suite à une convocation à une information collective en moyenne 15 jours avant le démarrage de la prestation.

Tarif/Financement : Le coût de la prestation est pris en charge par le conseil Départemental du LOT et fait l'objet d'un co-financement FSE. Aucun reste à votre charge.

Statut :

Les bénéficiaires conservent leur statut initial.

Organisation

Session de 10 personnes minimum à dates fixes

Parcours de 20 semaines réparties selon un rythme de :

- 2 jours par semaine
- un entretien individuel d'une heure tous les 15 jours, hors ateliers collectifs

La session se développe autour de **4 volets**

- Volet 1 : Accueil Prise de contact
- Volet 2 : Redynamisation et mobilisation des participants
- Volet 3 : Construction du projet d'insertion sociale et/ou professionnelle
- Volet 4 : Donner vie au projet et préparer la sortie de l'action

Modalités pédagogiques

Méthodes

Alternance d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels avec le référent de l'action et un psychologue.

Ces ateliers doivent permettre de :

- De retrouver un cadre et de renouer avec un rythme et des horaires,
- D'obtenir des informations concrètes afin d'être mieux armés pour résoudre certaines des problématiques personnelles,
- De bénéficier d'une initiation à l'outil informatique pour pouvoir être plus autonome dans les démarches (création espace emploi, consultation des espaces personnels sur sites CAF, etc.....).
- De découvrir l'environnement économique et d'aborder en deuxième partie d'action le travail sur le projet.

Ateliers Proposés :

- Echange savoirs
- Projet collectif : organisation d'une journée de convivialité
- Informatique et prise en main des outils numériques,
- Apprendre à gérer et organiser son temps
- Image de soi
- Santé et accès aux droits
- Energie et développement durable
- Gestion administrative
- Gestion du stress
- Evaluer son potentiel et son style d'apprentissage
- Connaissance de soi
- Travail sur les centres d'intérêts
- Connaissance de l'environnement socio économique
- Préparation à l'entreprise
- Acquisition des recherches d'emploi
- Réaliser la synthèse de PSMP effectuée
- Mise en œuvre des premières étapes du plan d'action
- Mise à jour de l'espace personnel Pôle Emploi
- Réalisation de la synthèse du parcours individuel
- Mise en œuvre du bilan de fin d'action

Modalités pédagogiques (suite)

Suivi -Evaluation

Un bilan individuel détaillant les objectifs fixés en début de prestation, le contenu de l'accompagnement, l'engagement de la personne, les difficultés éventuelles et le(s) projet(s) retenu(s) et le plan d'actions sera remis au bénéficiaire. Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action. Bilan quantitatif et qualitatif de l'opération arrêté au 31 décembre de chaque année.

Remise d'une attestation de formation

Concernant les personnes en situation de handicap : Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité.

Adaptation du parcours aux particularités des bénéficiaires en situation de handicap, en aménageant les points suivants :

- Les modalités pratiques d'accueil, d'intégration : visite personnalisée des locaux et recommandations spécifiques du formateur référent...
- Le rythme de la prestation : volume horaire du/des temps de PMSMP adaptés, fréquences et durée des rendez-vous selon les difficultés personnelles, le traitement médical, la fatigabilité, etc.

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité

Lieux d'intervention

Cahors – Figeac – Souillac- Gourdon- Saint Céré

Contact

05 5577 61 09 ou 05 55 88 02 22
contact-correze@groupe-fel.fr